

La Rochelle, le 29 septembre 2015

LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PLACE PORTUAIRE

Port Atlantique La Rochelle et l'Union Maritime s'engagent résolument dans la voie de la responsabilité sociétale des entreprises à travers la signature d'une charte de développement durable de la place portuaire le 29 septembre 2015.

En décembre 2011, le Grand Port Maritime de La Rochelle signait, avec l'Etat et les collectivités territoriales, un plan d'actions en faveur du développement durable. Son niveau de réalisation, actuellement de 92%, et les résultats obtenus démontrent toute la pertinence et l'efficacité de la démarche initiée. Fort de cette expérience, le Port et l'Union Maritime souhaitent aller plus loin avec l'implication de l'ensemble de la place portuaire, que ce soit au travers d'actions collectives ou individuelles.

Sur une période de trois ans, chaque entreprise volontaire adhérente de l'Union Maritime traduira son engagement individuel en réalisant au moins 20 des 54 actions de la charte articulées autour des thèmes de la responsabilité sociétale et identifiées dans la norme ISO 26000 : l'environnement, la loyauté des pratiques/la citoyenneté, les communautés et le développement local, les relations et conditions de travail/les droits de l'Homme.

Quelques exemples : sur la thématique de l'emploi, la place portuaire se donne les moyens de rendre plus visible localement la diversité des métiers portuaires et les opportunités de recrutement ; en matière d'environnement, le Port et l'Union Maritime vont initier une démarche d'écologie industrielle portuaire. Il s'agit de rechercher comment les flux sortants d'une entreprise (déchets, sous-produits...) peuvent devenir les flux entrants d'un autre établissement (matière première) ou encore comment mieux recycler en mutualisant les flux.



Crédit photo : Thierry Rambaud

A travers cette charte, chaque acteur de la place portuaire se fixe des priorités en termes de responsabilité sociétale conformes à son engagement et les intègre dans les orientations qu'il donne à son établissement. A ce jour, six entreprises soutiennent d'ores et déjà cette démarche : Atlantic Refit Center (refit de yachts), Bolloré Logistique Portuaire (manutentionnaire), Fast (manutentionnaire), Orsima (filrière vracs industriels), Société du Dépôt de La Pallice (SDLP – filrière pétrolière) et Sica Atlantique (filrière céréalière).